

Collectif de la rue des Lavannes/Avenue de la gare à Saint-Blaise

Saint-Blaise, le 12 octobre 2018

A l'attention du Conseil communal
Copie à :
Administrateur communale
Président du Conseil général
Commission des travaux publique
Grand-Rue 35
2072 Saint-Blaise

Pétition pour proposer de maintenir la rue de l'Avenue de la Gare à 20 km/h

Messieurs les Conseillers communaux,

Tout d'abord un grand merci pour les travaux de réaménagement du village et de la zone de rencontre.

Dans le Rapport du Conseil communal du 24 octobre 2017, nous avons pris connaissance du réaménagement de l'Avenue de la Gare (partie Nord). En pages 2, 3 et 4 dudit document, il est mentionné que la rue de l'Avenue de la Gare deviendra une rue collectrice à 30 km/h (voitures prioritaires) en remplacement de la limitation actuelle de 20 km/h (piétons prioritaires).

Une pétition a été lancée pour vous montrer la volonté de plusieurs citoyens de soutenir la proposition de maintenir l'Avenue de la Gare en une zone 20 Km/h.

Les signataires sont majoritairement des habitants de Saint-Blaise, mais également des exploitants des commerces concernés, des usagers et parents de la crèche et des habitants et des usagers du centre du village.

Voici les arguments :

- Le piéton doit rester prioritaire pour la sécurité de tous.
- L'accès à la crèche doit rester sécurisé.
- Un nouvel établissement « institution de l'enfance » en face de la crèche va encore accroître la fréquentation d'enfants dans cette zone.
- La vitesse de 30 km/h est tout simplement inadéquat pour ce tronçon.
- L'Avenue de la Gare ne doit pas rester en marge du centre du village, il en fait partie.
- La vitesse de 20 km/h doit être uniforme dans tout le centre du village
- Tous les jours, les enfants de la crèche doivent passer par cette rue pour rejoindre leur zone extérieure de jeux (jardin).
- Les entrées à 30 km/h dans cette rue sont très dangereuses.
- Cette rue fait partie du chemin scolaire de bon nombre d'écoliers.
- Une zone à 20 km/h doit dissuader les usagers de la route de prendre ce tronçon comme raccourci.
- Une mise en valeur du patrimoine (bâtiments datant même de 1660, 1800) passe par un réaménagement adéquat (pavés).
- Une zone de rencontre à 20 km/h (piéton prioritaire) doit encourager les parents de la crèche de stationner dans les parkings adéquats et de venir à pied. Une communication en ce sens sera faite par les responsables de la crèche HC3P.

Proposition d'aménagement :

- Il est important de marquer les entrées de l'Avenue de la gare à 20 km/h pour rester cohérents avec le reste de l'aménagement du centre du village.
- Des rehaussements de chaussée aux deux entrées doivent être aménagés pour obliger le ralentissement des véhicules dès l'entrée.
- L'entrée sud devra être rétrécie pour éviter que les voitures venant de l'est ne coupent le virage.
- Aucun trottoir ne doit être installé, car le message est contradictoire concernant la priorité piétonnière.
- Le revêtement de la rue devra être le même qu'à la grand rue (pavés).
- Pour exclure tout parcage sauvage et protéger les piétons, il est conseillé d'ajouter des bornes fleuries ou autres aménagements de chaque côté de la rue.
- Des lignes de démarcation pour les voitures devront être pensées pour inviter les véhicules à rouler au centre de la rue.

Voir l'annexe du plan de la zone pour le visuel des propositions.

Dans le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général de la Commune de Saint-Blaise du jeudi 9 novembre 2017, le groupe PLR met en avant ceci :

*« Il relève aussi que le Conseil communal a consulté en amont du projet la Commission du 3 février, l'Association de Parents de Saint-Blaise, la crèche, les commerçants et les citoyens concernés. **Leur adhésion au projet est fondamentale** ».*

Cette pétition montre que beaucoup de citoyens n'adhèrent pas à cette partie du projet et n'ont réellement pas été consultés.

Dans le même procès-verbal, Monsieur Caryl Beljean signifie : *« Nous devons aussi travailler avec les commerçants, nous l'avons déjà fait dans la consultation, nous continuerons de le faire, d'aller discuter avec les gens. Bien sûr nous intégrerons dans nos futures discussions, les commerçants, les citoyens du quartier, la crèche, la Commission du 3 février et l'Association des parents d'élèves, **nous poursuivrons les discussions déjà entamées.** »*

Notre pétition va dans ce sens.

Nous espérons que notre démarche portera écho auprès des instances dirigeantes et que nous pourrions profiter d'un bel aménagement du centre du village cohérent et sécurisé.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

Dans l'attente de vos nouvelles et décisions, nous vous prions d'accepter, Messieurs, nos salutations respectueuses.

Pour le collectif :